

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25128**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité construction et aménagement, en convention avec l'université de Limoges

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers	Administrateur général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ingénieur diplômé du CNAM en spécialité construction et aménagement en convention avec l'université de Limoges peut intervenir à toutes les phases du projet de construction ou de réhabilitation, de la conception à la réalisation, en position d'assistant maître d'ouvrage, de maître d'oeuvre, d'ingénieur conseil, de contrôleur technique, d'ingénieur d'études ou d'ingénieur travaux.

Compétences transversales de l'ingénieur :

1. La connaissance et la compréhension d'un large champ de sciences fondamentales et la capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée,
2. L'aptitude à mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique spécifique,
3. La maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification, modélisation et résolution de problèmes même non familiers et incomplètement définis, l'utilisation des outils informatiques, l'analyse et la conception de systèmes,
4. La capacité à concevoir, concrétiser, tester et valider des solutions, des méthodes, produits, systèmes et services innovants,
5. La capacité à effectuer des activités de recherche, fondamentale ou appliquée, à mettre en place des dispositifs expérimentaux, à s'ouvrir à la pratique du travail collaboratif,
6. La capacité à trouver l'information pertinente, à l'évaluer et à l'exploiter : compétence informationnelle,
7. L'aptitude à prendre en compte les enjeux de l'entreprise : dimension économique, respect de la qualité, compétitivité et productivité, exigences commerciales, intelligence économique,
8. L'aptitude à prendre en compte les enjeux des relations au travail, d'éthique, de responsabilité, de sécurité et de santé au travail,
9. L'aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes du développement durable,
10. L'aptitude à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société.
11. La capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes,
12. La capacité à entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise dans des projets entrepreneuriaux,
13. L'aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et ouverture culturelle associée, capacité d'adaptation aux contextes internationaux,
14. La capacité à se connaître, à s'autoévaluer, à gérer ses compétences (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.

Compétences générales de l'ingénieur en construction et aménagement :

- 15 - Evaluer l'impact environnemental d'un projet de construction et d'aménagement,
- 16 - Concevoir, conduire et gérer un projet de construction dans sa globalité,
- 17 - Organiser, diriger, et animer une équipe dans les différentes phases du projet de construction.

Compétences spécifiques de l'ingénieur en éco-réhabilitation :

- 18 - Maîtriser les techniques de construction et de réhabilitation du bâtiment,
- 19 - Préparer, ordonnancer, planifier, coordonner et diriger un chantier,
- 20 - Maîtriser les outils numériques de gestion de projet et de gestion de chantier,
- 21 - Maîtriser les techniques de diagnostic, identifier les pathologies, prescrire les réparations,
- 22 - Concevoir et dimensionner les structures de bâtiment,
- 23 - Concevoir et dimensionner des bâtiments à haute qualité environnementale,
- 24 - Maîtriser les concepts et les outils de la maquette numérique du bâtiment.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Construction, Génie Civil, Bâtiment, Travaux Publics : 50 %

Eau, déchets, gestion des déchets : 0 %

Services ingénierie et Études techniques : 40 %

Fonction publique et territoriale : 10 %

- a. Recherche & développement : 5 %
- b. Ingénierie, études et conseils techniques : 40 %
- c. Production, exploitation, maintenance, essais, qualité, sécurité : 40 %
- d. Systèmes d'information : 0 %
- e. Management de projet ou de programme : 10 %
- f. Relations clients (marketing, commercial) : 0 %
- g. Administration, gestion, direction : 5 %
- h. Enseignement et recherche publique : 0 %

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1204 : Sécurité et protection santé du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Il s'agit d'une formation en alternance de 3 années, destinée à des techniciens supérieurs. Les séquences de formation académique et les séquences d'immersion professionnelle ont une amplitude variant progressivement d'un à quatre mois.

La partie académique représente 90 crédits ECTS, ainsi répartis :

Sciences de l'ingénieur (18 ECTS)

Techniques de construction (49 ECTS)

Techniques d'éco-réhabilitation du bâtiment (8 ECTS)

Management, communication (9 ECTS)

Anglais (6 ECTS)

Le titre d'Ingénieur est délivré aux élèves qui ont acquis :

- les 90 ECTS validant les unités d'enseignement académique
- les 90 ECTS validant les activités professionnelles
- le niveau d'anglais exigé par le Cnam
- l'expérience à l'international exigée par le diplôme.

Les UE délivrées par la VAE le sont sur évaluation par un jury de VAE sous réserve que les connaissances, compétences et aptitudes soient présentes au niveau exigé pour les obtenir.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury de délivrance des diplômes est paritaire, il est composé des personnalités suivantes avec un quorum minimum de huit personnes (Le Directeur de l'École d'Ingénieurs du CNAM - Président du jury-, le Directeur de l'Antenne Alternance (Paris ou Région) dans laquelle la formation s'est déroulée, le Responsable national du parcours, le responsable du service pédagogie de l'alternance, le Directeur du CFA, des représentants professionnels du domaine en nombre équivalent au nombre des membres représentants la formation nommés par le Directeur de la formation).
Après un parcours de formation continue		X	

En contrat de professionnalisation	X	Le jury de délivrance des diplômes est paritaire, il est composé des personnalités suivantes avec un quorum minimum de huit personnes (Le Directeur de l'École d'Ingénieurs du CNAM - Président du jury-, le Directeur de l'UFA dans laquelle la formation s'est déroulée, le Responsable national du parcours, le responsable du service pédagogie de l'alternance, le Directeur du CFA, des représentants professionnels du domaine en nombre équivalent au nombre des membres représentants la formation, nommés par le Directeur de la formation). Une décision de constitution de jury est signée par le Directeur de l'EICnam. Seules les années I2 et I3 peuvent être proposées en contrat de professionnalisation uniquement sur le lieu de formation de la FIP.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury spécifique de VAE composé d'enseignants et de professionnels conformément à la loi du 17 janvier 2002.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le titre d'ingénieur : - confère le grade de master (décret n° 99-747 du 30 août 1999), - donne accès à des formations spécialisées : année de spécialisation pour ingénieur, mastère spécialisé, - permet l'inscription en doctorat sous conditions.	

Base légale

Référence du décret général :

articles D612-33 à D612-36 du code de l'éducation (grade de master)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

<http://eicnam.cnam.fr>

<http://btp.cnam.fr>

<http://www.cnam-limousin.fr/>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

292 Rue Saint-Martin - 75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Limoges

Historique de la certification :